

## Procès-Verbal n° 28 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2021

Présents : Brosens Dominique, Collignon Dominique, Perniaux Véronique, Demeuse Jean-Christophe, De Nolf Dominique, Wuylens Vincent, Timmerman Saskia

Excusé.e.s : N/A

Début : 19h30

### 1. Lecture et approbation du dernier PV

PV n° 27: approuvé

### 2. Démission du président

Le président nous explique brièvement la raison de sa démission, les tergiversations gouvernementales sur la pandémie ont fortement entamé son énergie car, sur Bruxelles, on ne sait pas très bien ce que l'avenir nous réserve et, en tant que propriétaire de centre, cette incertitude n'arrange pas les choses. Les relations avec Bowling Vlaanderen restent très compliquées. Une certaine lassitude et ces éléments l'ont amené à présenter sa démission en tant que président mais reste administrateur jusqu'à notre prochaine AG. Afin de faire taire les rumeurs, il signale que seules ces raisons l'ont amené à cette démission.

### 3. Proposition pour la répartition des rôles

Pour atteindre notre AG en 2022 (aux alentours de février/mars) et ne pas ralentir les projets en cours, nous avons décidé de nommer Véronique Perniaux présidente et de transférer la trésorerie à Vincent Wuylens.

## 4. COVID-19

Les mesures pour Bruxelles ne sont pas claires.

Les dernières nouvelles stipulent qu'il n'y a plus d'heure pour la fermeture, actuellement 01:00.

Le Covid Safe Ticket (CST) ne sera pas d'application pour le 1<sup>er</sup> octobre mais pour le 15 octobre, en attente de l'approbation du conseil d'État.

Il n'y aura à priori pas de jauge en dessous de laquelle on ne devra pas contrôler le CST. La première personne qui entre dans le centre doit être contrôlée.

En ce qui concerne l'inter-team, un joueur ne possédant pas de CST ou un test PCR négatif effectué dans les 48h ne pourra pas entrer dans le bowling et l'équipe devra jouer sans lui.

Cette règle sera publiée pour prévenir les joueurs dès que les textes légaux seront disponibles.

Attention, il faut également suivre ce que va décider la Wallonie qui semble s'aligner pour les mesures sanitaires sur Bruxelles du moins pour le CST.

Il ne faut pas oublier que l'on **doit** contrôler le CST mais il nous est interdit de demander la carte d'identité seule la police est autorisée à le faire.

Quand elles seront publiées, il faudra également communiquer le montant des amendes pour le propriétaire du centre ainsi que pour les joueurs en cas de non-respect des mesures et s'il y a un contrôle policier. Cela pourra justifier le refus à l'entrée.

En annexe, le texte de l'ASIF du 28/09/2021 pour les mesures sanitaires.

FFB

## 5. Projet Communication – voir ANNEXE en fin de document

Jean-Christophe signale que le site est prêt mais qu'il n'a pas reçu tous les articles qu'il avait demandés.

Il va refaire un mail avec les articles nécessaires.

Nous décidons de lancer malgré tout le site et nous l'enrichissons au fur et à mesure.

Il signale également que la page « Facebook » est prête et nous décidons de l'activer.

**QUID ?? Il faudra voir avec le nom de l'ASBL (au moniteur belge) s'il n'y a pas de démarches à faire.**

## 6. SPECTO

Notre nouvelle présidente signale qu'il faudrait faire une nouvelle communication aux clubs concernant la gratuité du SPECTO. L'ADEPS ayant accepté que le SPECTO soit un outil pour les joueurs dans le cadre de leur progression et/ou entraînement.

## 7. Team Elite

Suite à l'arrêt de notre sport pour cause de pandémie, le projet Team Elite a été mis de côté.

Nous avons envoyé une délégation à Tilburg (NL) pour l'EYC.

Cela n'a pas été un franc succès. Une reprise en main est nécessaire afin de ne pas se retrouver dans le même genre de situation.

Nous sommes tous d'accord de revoir l'architecture de l'organisation.

La première étape est de trouver un nouveau HEAD COACH. L'expérience avec JOE SLOWINSKI même si sous certains aspects a été positive, au final il y avait certains manquements dans la transmission et la préparation.

Nous allons prendre contact avec d'autres coaches et voir dans quelles mesures et quelles conditions nous pourrions collaborer.

La plupart des coaches souhaitent jouer et ne plus coacher.

En fonction du programme de notre HEAD COACH, il faudra constituer une équipe pour effectuer la sélection des joueurs(euses) dans les catégories supérieures par rapport aux jeunes.

Dans le cadre du coaching des jeunes, le coach peut être un joueur.

Dans la mesure du possible, dans le cadre du coaching des catégories supérieures, le coach ne devrait pas être un joueur.

Nous rediscutons de l'idée d'avoir des points de contacts par région pour nous aider dans la promotion du bowling aussi bien dans le cadre du coaching que dans l'organisation d'un championnat, etc.

Ces personnes pourraient être intégrées à la FFB puisqu'on doit avoir un minimum de 7 administrateurs mais rien n'empêche d'en avoir plus.

Il faudra rediscuter de la répartition, il faudrait un représentant pour Liège, Namur, Charleroi, Tournai, Mons et Bruxelles. Le représentant de région couvrirait plusieurs centres (Ex. : Tournai représenterait le THEMIS, Les ALLIES et le CLOVIS)

## 8. Ligue officielle

Veronique et Saskia prennent en charge la rédaction d'un règlement pour la ligue officielle.

Elles vont prendre contact avec des représentants français pour avoir une base de départ.

## 9. Divers

- Notre nouvelle présidente nous fait part que les cartes de crédit de la FSBB sont toujours actives.  
Nous allons investiguer pour voir si l'usage de ces cartes est toujours conforme à l'usage qui doit en être fait.
- Participation à l'ECC, une demande a été formulée pour savoir si le(la) joueur(euse) qui avait remporté le CB Open Sport l'année dernière (dernière compétition jouée avant le confinement) serait autorisée à participer à l'ECC (en Crête). Cela concerne CATHERINE DURIEUX et GREGORY LEROY.
- Notre présidente demande si on ne devrait pas prendre contact avec l'ETBF et voir si la FFB pourrait être reconnue (comme la Catalogne). Pour certains points cela nous faciliterait la vie mais ne faciliterait pas les relations avec Bowling Vlaanderen.
- Dominique De Nolf va relancer les formations LEVEL 1, LEVEL 2 car de ce côté-là on est un peu pauvre.

La séance est levée à 23h30.

FFB

## **ANNEXE:**

### **Communication AISF sur les mesures sanitaires**

## **RETOUR AU SPORT** **Où en est-on avec le Covid Safe Ticket (CST) ?** **Mardi 28 septembre 2021**

---

#### ***Date et précisions***

L'application du Covid Safe Ticket à Bruxelles-Capitale et en Wallonie ne devrait finalement pas être effective avant le 15 octobre. De plus, une période d'une quinzaine de jours de tolérance sur les sanctions devrait être prévue après la mise en vigueur du CST dans le secteur sportif.

Rappelons ici les dispositions devant certainement entrer en vigueur mi-octobre pour une durée de trois mois :

- L'entrée dans une infrastructure sportive couverte ne sera possible que moyennant présentation du CST ;
- Le CST sera exigé en extérieur si l'on dépasse le nombre de 200 personnes ;
- Le CST ne sera demandé qu'aux personnes de 16 ans et plus ;
- Les groupes scolaires (groupe-classe) se rendant dans des infrastructures sportives ne seront pas soumis à l'obligation de présenter un CST ;
- Sur base volontaire, un organisateur peut rendre le CST obligatoire même si la jauge n'est pas atteinte ;

N.B. : les buvettes et cafétérias seront également soumises aux dispositions relatives au CST.

#### ***Responsabilité des contrôles***

Il convient avant tout de signaler que c'est le contrevenant qui sera d'abord visé par les sanctions (amendes). L'organisateur de l'activité sportive et l'exploitant de l'infrastructure sportive pourront éventuellement être tenus responsables si un système de contrôle du CST n'a pas été mis en place alors que celui-ci est nécessaire (suivant les conditions ci-dessus). S'il n'est jamais possible de se dégager d'emblée de toutes responsabilités et que ces responsabilités seraient partagées, la démonstration que tout a été

mis en œuvre pour effectuer au mieux les contrôles devrait très largement absoudre l'exploitant ou l'organisateur. Enfin, nous invitons les centres sportifs et les clubs à dialoguer et à trouver un terrain d'entente sur la mise en pratique des contrôles. Chaque situation est particulière et nécessite des solutions spécifiques.

## **Constats et demandes**

L'AISF et l'AES prennent acte de l'obligation future du CST à Bruxelles et en Wallonie, mais tiennent à souligner que :

Le sport a déjà été lourdement impacté par la crise sanitaire financièrement et humainement. Cette nouvelle obligation va entraîner des coûts supplémentaires (stewards, matériel, affichages ...) et va parfois entraîner des diminutions au niveau des pratiquants et donc des cotisations.

Le CST va poser de nombreux problèmes logistiques et sportifs (difficulté des contrôles, risque de report, d'annulation de compétitions, décrochage sportif, agressivité ...).

Dès lors, l'AISF et l'AES demandent aux autorités de prendre en compte ces constats et d'apporter une aide financière et/ou en moyens humains afin de soutenir le secteur sportif face à cette nouvelle obligation qu'il s'efforcera de respecter dans la mesure de ses capacités.

---

**Serge MATHONET**  
**Directeur**